

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:* **S.I. Paix A en liquidation, Prilly**
2. *Décision de dissolution par:* l'assemblée générale extraordinaire
3. *Date de la décision:* 26.09.2002
4. *Echéance de préavis des créances:* **02.12.2002**
5. *Adresse pour la déclaration des créances:* MM. Maurice A. Amon et Daniel Braun, liquidateurs, p.a. Sicpa Management S.A., case postale, 1000 Lausanne 16
6. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. *Remarques:* L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de demander la procédure de radiation anticipée, selon l'art. 745 al. 3 CO.

Perrin, Zahnd, Habs, Notaires
1002 Lausanne

(00704468)